



## Récupération charges locatives nettoyage commun

Par **jipe59**, le **16/01/2014 à 16:14**

Bonjour,  
Depuis le 17 décembre de l'année 2013 une personne est chargée de nettoyer les communs chaque semaine à raison d' 1 heure. Je souhaiterais savoir comment la récupération des charges se fera. Jusqu'à maintenant le propriétaire ne nous a pas mis au courant et nous nous trouvons devant le fait accompli. Bien entendu nous ne pouvons pas l'en empêcher, mais aurions nous dû être au courant de ce fait. Le plus important est aussi de savoir comment sera pris en compte son salaire et comment celui ci sera pris en compte Est ce que c'est avec les charges comprises ?? Je précise qu'il y a 6 appartements et que les autres charges sont calculés au prorata d'un indice de répartition. Les logements sont non meublés.  
Merci pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Par **aliren27**, le **16/01/2014 à 19:16**

bonjour,  
net bien son salaire sera réparti comme les autres charges, et le bailleur n'a nullement l'obligation de vous demander l'autorisation d'embaucher une personne pour faire le ménage des communs.  
Le décompte de charges qu'il vous adressera comportera ce poste supplémentaire, et il réajustera la provision sur charge pour que la régul soit moins importante.  
Cordialement

Par **jipe59**, le **16/01/2014 à 20:48**

Aliren, je vous remercie pour votre réponse et c'est bien ce que je pensais.